

**Mémoire de la Fédération des travailleurs
et travailleuses du Québec (FTQ)**



Sommet sur l'enseignement supérieur

Montréal, 25 et 26 février 2013

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
PARTIE 1 – LA NÉCESSAIRE COORDINATION D’UN RÉSEAU UNIVERSITAIRE PUBLIC	3
Pour une Charte nationale de l’université québécoise	3
Créer un organisme intermédiaire de coordination	4
PARTIE 2 – L’ACCÈS AUX ÉTUDES : JUSTICE SOCIALE ET FINANCES PUBLIQUES	5
La gratuité universitaire : un principe, un chantier.....	5
Améliorer l’accès aux études par une approche intégrée.....	6
Améliorer et mettre à jour les principaux paramètres de l’AFE.....	7
Améliorer l’offre et l’accès à la formation continue	8
Diminuer les dépenses fiscales pour frais de scolarité.....	9
PARTIE 3 – LE FINANCEMENT ET LA GOUVERNANCE DES UNIVERSITÉS.....	10
Quelle université voulons-nous?	10
Mettre la pédale douce aux investissements immobiliers.....	11
Améliorer les conseils d’administration	12
Donner un mandat de vérification au VGQ	13
PARTIE 4 – LES UNIVERSITÉS SONT DES LIEUX DE TRAVAIL.....	14
Augmenter les personnels de soutien.....	14
Un chantier sur les personnels d’enseignement et de recherche.....	15
LISTE DES PROPOSITIONS	16

INTRODUCTION

La FTQ : un partenaire important de la communauté universitaire

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec regroupe 600 000 travailleurs et travailleuses présents dans l'ensemble des secteurs d'activité et des régions du Québec. Deux de ses syndicats affiliés, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) représentent plus de 30 000 employés et employées sur les campus universitaires du Québec, parmi lesquels se trouvent des employés de soutien de toutes les catégories (métiers, personnels de bureau, techniciens et professionnels) et des personnels d'enseignement et de recherche.

Un Sommet utile mais trop précipité

La FTQ est heureuse de participer à ce Sommet sur l'enseignement supérieur. Cependant, le processus de consultation et de délibération devraient être plus long, ce qui permettrait sans doute des discussions plus pondérées, de plus amples consultations avec nos membres et, au final, un Sommet de meilleure qualité.

Nous comprenons que le gouvernement actuel se sente pressé d'arriver à remplir une importante promesse électorale. Mais, tant qu'à s'engager, autant se donner le temps de bien faire les choses. Nous sommes d'avis que la formule actuelle n'aura pas permis de parvenir à des propositions suffisamment élaborées pour une prise de décision immédiate.

Plusieurs thèmes et problématiques devront continuer d'être discutées au cours de chantiers post-Sommet, ce qui n'est pas un mal puisque les bonnes politiques publiques sont le résultat de processus de conception multipartites qui prennent du temps.

C'est pourquoi nous proposons d'entrée de jeu que le gouvernement se donne la possibilité d'ouvrir plusieurs chantiers de travail post-Sommet (nous en proposons plusieurs dans ce mémoire) auxquels participeraient l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire et auxquels il fixerait un calendrier et adjointrait des ressources. Puis, que le gouvernement se donne la possibilité de réunir à nouveau ces acteurs pour un deuxième Sommet lorsque les chantiers auront complété leurs travaux.

Le réseau collégial laissé de côté

Par ailleurs, la précipitation du processus et son lien causal direct avec la crise étudiante du « Printemps érable » ont fait en sorte que les discussions qui auraient pu porter également sur l'avenir du réseau collégial n'ont pas eu lieu. Par conséquent, l'absence de recommandations portant sur ce réseau n'est pas le résultat d'une absence d'intérêt de notre part, au contraire. Plutôt, nous faisons le constat que ce Sommet ne sera pas le lieu d'une discussion sur les problématiques propres au réseau collégial.

Les propositions soutenues par la FTQ et ses syndicats affiliés

Ce mémoire présente les principales propositions qui ont été discutées ou présentées au cours des rencontres préparatoires du Sommet et qui obtiennent l'appui de la FTQ et de ses syndicats affiliés.

PARTIE 1 – LA NÉCESSAIRE COORDINATION D'UN RÉSEAU UNIVERSITAIRE PUBLIC

Pour une Charte nationale de l'université québécoise

Le débat en cours sur le financement des universités sera un débat de sourds tant que les chiffres évoqués ne renvoient à rien de concret, aucun objectif, aucune intention particulière. À la rencontre de la mi-janvier, à Sherbrooke, on a entendu un recteur répéter que le sous-financement avait rapport à notre objectif de ressembler au meilleur exemple disponible en matière universitaire, à savoir celui des États-Unis. Nous nous inscrivons très clairement contre cet objectif.

D'autres voix s'élèvent ces jours-ci pour proposer un réseau universitaire composé de deux types différents d'universités, les unes spécialisées en recherche et drainant fonds de recherche et réputation internationale à leur bénéfice, les autres plutôt axées en priorité sur l'enseignement. Ici encore, inutile de souligner à quel point la FTQ et ses syndicats affiliés jugent cette proposition contraire à l'intérêt général des Québécois et Québécoises.

Ces divergences de vues illustrent assez bien la nécessité de s'entendre sur la philosophie générale qui guidera le développement du réseau universitaire dans les prochaines années.

Nous souhaitons **que le Sommet permette la mise sur pied d'un chantier afin de répondre à une question majeure : quelle université voulons-nous? Pour répondre à cette question et à d'autres, nous appuyons le projet de *Charte nationale de l'université québécoise* lancé par la FQPPU** qui nous dit : « Dans l'histoire de l'université québécoise, nous sommes à cette étape décisive qui consiste à établir ces " principes clairs et précis ", c'est-à-dire enchâsser les valeurs sur lesquelles nous nous accordons collectivement pour le présent et l'avenir de nos universités. »

Créer un organisme intermédiaire de coordination

Depuis le début de ce processus de consultation, plusieurs propositions ont été faites concernant la mise sur pied d'un organisme intermédiaire entre les universités et le gouvernement du Québec. Nous sommes favorables à la création d'un tel organisme.

À notre avis, il présenterait l'avantage indéniable d'obliger une coordination du réseau universitaire favorable à son développement futur et à son adéquation avec les besoins liés au développement économique, social, culturel et politique du Québec.

Nous voyons au moins six facteurs qui concourent à soutenir un tel projet :

1. La taille de notre territoire combinée à la faiblesse de notre démographie;
2. Les universités, même celles à charte privée, sont des établissements publics dont le développement doit répondre à des objectifs d'intérêt public;
3. La nécessité d'imposer cohérence et coordination dans le développement de l'offre d'éducation supérieure en fonction de critères d'intérêt public dépassant le strict cadre institutionnel de chaque établissement;
4. La nécessité de soumettre le développement de campus extérieurs à des critères de cohérence et de coordination du réseau dans son ensemble;
5. La nécessité de développer des critères d'analyse communs quant aux besoins financiers des universités;
6. La nécessité d'assurer que les deux commissions actuellement sous la tutelle de la CRÉPUQ, soit celle de la vérification de l'évaluation des programmes existants (CVEP) et celle de l'évaluation des projets de programmes (CEP) obéissent à des critères qui sont co-déterminés par l'ensemble des membres des communautés concernées.

Dans cette optique, **cet organisme devrait être mixte, constitué de représentants des différentes parties de la communauté universitaire, incluant les employé-e-s de soutien et les chargés de cours, ainsi que d'un nombre limité de représentants extérieurs à cette communauté, notamment en provenance du gouvernement du Québec, de la société civile québécoise et du milieu des affaires.**

Au cours de la première rencontre préparatoire, il nous a semblé que la seule voix divergente à ce sujet avait été celle de la CRÉPUQ. Celle-ci a présenté une sorte de contre-proposition : un organisme conseil exclusivement composé de membres provenant de l'extérieur de la communauté universitaire. Cette proposition nous semble passer tout à fait à côté des objectifs mentionnés ci-haut et, pour cette raison, nous la désapprouvons.

La FTQ et ses syndicats affiliés accueillent favorablement l'idée de mettre sur pied un organisme intermédiaire de coordination du réseau universitaire et suggère que le Sommet soit l'occasion d'annoncer sa création.

PARTIE 2 – L'ACCÈS AUX ÉTUDES : JUSTICE SOCIALE ET FINANCES PUBLIQUES

La gratuité universitaire : un principe, un chantier

La tarification des universités a fait couler beaucoup d'encre au cours des deux dernières décennies. Une attention à la mesure de sa dégradation. L'augmentation des frais de scolarité, ainsi que celles du coût de la vie et de l'endettement étudiant sont trois dimensions de la même problématique.

Sur ce sujet, la position de la FTQ a toujours été très claire : l'éducation est un droit et nous sommes favorables à une politique de gratuité de l'éducation, du préscolaire au postsecondaire. La majorité des pays développés pratiquent cette politique sans que ceci n'affecte négativement la qualité de l'éducation qui y est offerte.

Au Québec, la loi adoptée en 2005 afin d'encadrer les contributions financières des parents dans les écoles témoigne d'une sorte de perte de contrôle de la politique de gratuité de l'éducation. Fait intéressant, cette loi adoptée par le gouvernement Charest visait à « s'assurer que le principe de gratuité scolaire est compris et interprété de la même façon partout au Québec ».

Toutes les familles du Québec savent, en effet, qu'il en coûte toujours quelque chose d'envoyer leurs enfants dans les garderies, les écoles et les cégeps. Selon nos calculs, il en coûterait aujourd'hui au minimum 25 500 \$ aux parents d'un enfant qui aurait à franchir les 19 années de scolarité pour obtenir un baccalauréat québécois (du préscolaire à l'université)¹. Fait remarquable, 68 % des frais perçus pour cette scolarité l'auraient été dans les échelons inférieurs à l'université, qui sont pourtant réputés être « gratuits ».

Lors du lancement du processus du Sommet, le ministre a annoncé une grande ouverture à un ensemble de scénarios et la possibilité d'ouvrir des chantiers de travail post-Sommet. Nous avons le sentiment que dans le cas de la gratuité, il est important que le ministre s'en tienne à ce qu'il a annoncé. Tout d'abord en permettant la discussion sur l'enjeu de la gratuité universitaire, même si elle n'est pas immédiatement applicable. Ensuite, en permettant de combler le vide sidéral d'études sérieuses sur cet enjeu – vide qui constitue le principal problème affectant toute discussion sur la gratuité au Québec.

Constatant qu'aucune série d'études sérieuses sur la notion de gratuité universitaire au Québec n'existe à ce jour, la FTQ demande au ministre Pierre Duchesne la mise sur pied d'un chantier de réflexion et d'étude qui permettrait d'en savoir plus sur les conditions, les modalités et les coûts d'une politique de gratuité universitaire au Québec.

¹ À chacune de ces années correspond une moyenne de frais obligatoires liés à la scolarité que le parent ou l'étudiant doit assumer. Plusieurs soutiennent que les « frais de garde » ne sont pas des « frais de scolarité », puisqu'il est possible pour le parent qui voudrait s'y soustraire de le faire... Cet argument est absurde du point de vue de la majorité des travailleurs et travailleuses qui ont déjà de la difficulté à concilier leurs horaires de travail et les horaires scolaires réguliers. Ne faut-il pas appeler un chat par son nom? Les « frais de scolarité » sont simplement les frais institutionnels qu'il en coûte pour qu'un enfant fréquente l'école...

Améliorer l'accès aux études par une approche intégrée

Au Québec, aucune loi n'encadre ni ne garantit l'accès aux études supérieures. Des études postsecondaires sont pourtant aujourd'hui aussi nécessaires pour une majeure partie des emplois disponibles sur le marché du travail que ne l'étaient l'école secondaire ou les cégeps techniques il y a quarante ans.

Ce développement étant relativement récent à l'échelle de notre histoire nationale, il nous semble que le gouvernement actuel ferait œuvre utile et historique s'il proposait **une politique nationale d'accès aux études** qui nommerait les valeurs, orientations et choix de société. Surtout, elle mettrait en cohérence l'ensemble de mesures déjà existantes, tout en comblant les manques évidents, par exemple, des mesures permettant de lever les obstacles non financiers de l'accès aux études postsecondaires (appelés obstacles informationnels et motivationnels).

Une nouvelle **loi facilitant l'accès aux études postsecondaires** pourrait permettre d'intégrer un ensemble d'outils dans un ensemble cohérent et coordonné : accessibilité géographique, aide financière sous forme de bourses et de prêts, mécanismes de contrôle des droits de scolarité et des frais institutionnels obligatoires (FIO), ainsi que des outils pour lever les obstacles informationnels et motivationnels.

Cette loi permettrait de placer cet ensemble de mesures éparses sous un chapeau politique commun, basé sur une série de valeurs et d'objectifs sociétaux, tels que le droit à l'éducation, la promotion de l'équité dans l'accès aux études ou la justice sociale.

Pour la première fois de l'histoire récente du Québec, les droits de scolarité et les FIO seraient encadrés par une loi, les plaçant automatiquement dans la boucle du débat législatif démocratique (plutôt que réglementaire).

Une telle approche aurait également le mérite de permettre la mise sur pied de mesures ciblant spécifiquement les élèves de secondaire issus de milieux non universitaires et socialement défavorisés et dont le but serait d'encourager la persévérance scolaire jusqu'à l'obtention d'un premier diplôme postsecondaire (un DEC technique ou un BAC universitaire).

La FTQ et ses syndicats affiliés considèrent qu'il n'y a pas suffisamment de mesures ciblant les obstacles informationnels et motivationnels, visant à encourager d'éventuels étudiants de « première génération » à persévérer dans leur cheminement scolaire jusqu'aux diplômes de postsecondaire (collégial ou universitaire). Une politique nationale sur l'accès aux études devrait permettre de créer une plus grande cohérence parmi les outils déjà en place et d'en créer d'autres afin de combler ce manque.

Améliorer et mettre à jour les principaux paramètres de l'AFE

Tel qu'expliqué dans de nombreux mémoires déposés à l'Assemblée nationale, la FTQ adhère aux critiques sur l'absence de mise à jour des paramètres importants des calculs de l'aide financière aux études (AFE), en particulier celui des « dépenses admises » et du « seuil de contribution parentale ».

En outre, l'AFE pourrait être grandement améliorée en tenant compte des problématiques suivantes :

- ▼ Les élèves de secondaire provenant de familles non universitaires et de faible niveau socio-économique doivent non seulement surmonter des obstacles informationnels et motivationnels pour parvenir jusqu'aux diplômes techniques et universitaires, mais également des obstacles financiers. Bien que l'AFE offre déjà le soutien nécessaire pour ces personnes, celles-ci l'ignorent au moment de prendre des décisions importantes en cours de scolarité de secondaire. Il est important d'utiliser l'aide potentielle de l'AFE pour soutenir la persévérance de ces élèves. Une formule permettant à ces élèves de connaître à l'avance les montants auxquels ils auraient droit serait pertinente.
- ▼ Aussi, la FTQ est particulièrement préoccupée du peu d'attention accordée aux adultes qui ont des besoins de formation continue. L'aide financière est plus généreuse que dans le reste du Canada dans tous les cas, sauf dans celui du retour aux études des adultes. Un exemple parmi d'autres : l'AFE n'est pas accessible aux adultes qui suivent les cours de la formation générale au secondaire dans le cadre d'un retour aux études (mise à niveau nécessaire).
- ▼ Enfin, la FTQ note avec inquiétude que la méthode actuelle de remboursement des prêts offre peu de flexibilité et est inadaptée à la situation d'une part importante des anciens étudiants et étudiantes. Aux États-Unis, le programme fédéral de prêts Perkins, qui a quelques ressemblances avec celui du Québec, offre quatre options de remboursement différentes, dont le remboursement proportionnel au revenu. Fait à noter, les banques sont exclues de ce système entièrement administré par le gouvernement.

Bref, il nous semble que **l'Aide financière aux études pourrait être améliorée afin d'assurer que :**

- a. **La valeur des principaux paramètres du programme de prêts et bourses (dépenses admises et seuil de contribution parentale) est mise à jour et qu'un mécanisme automatique d'indexation s'applique par la suite;**
- b. **Certaines mesures permettent de rejoindre des élèves ciblés, dits de « première génération » et de bas niveau socio-économique, pour soutenir leur persévérance scolaire jusqu'à l'obtention d'un diplôme collégial ou universitaire;**
- c. **Le remboursement de la dette d'études puisse se faire selon plusieurs modalités, dont celle du remboursement proportionnel au revenu;**
- d. **La formation des adultes pour l'amélioration des qualifications professionnelles soit encouragée de façon spécifique par un programme d'aide financière.**

Améliorer l'offre et l'accès à la formation continue

Malheureusement, l'enjeu de la formation professionnelle, s'il est abondamment traité du point de vue de la formation initiale et de l'articulation entre les missions de l'enseignement et de la recherche au sein des universités, l'est beaucoup moins du point de vue de la formation continue des travailleurs et des travailleuses adultes qui ont des besoins de plus en plus importants en la matière. D'ailleurs, aucun des documents de la consultation en cours ne fait référence à cet enjeu.

À l'heure où le nouveau gouvernement mène un examen général du système d'enseignement supérieur, la FTQ et ses syndicats affiliés souhaitent attirer l'attention sur les problématiques liées à la formation continue, un aspect peu traité par les autres grands acteurs des réseaux collégial et universitaire.

Le gouvernement sait bien que le Québec accuse un retard, maintes fois constaté, en matière d'offre et d'accès à la formation continue, que ce soit en comparaison avec les autres provinces canadiennes ou en comparaison avec les pays de l'OCDE. Selon les dernières données fédérales disponibles (Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et la formation, EASEF, Statistique Canada, 2008), 22,9 % des Québécois et des Québécoises de 25 ans à 64 ans déclarent avoir suivi de la formation liée à l'emploi, la plus faible proportion parmi toutes les provinces.

Pourtant, à mesure que le niveau de scolarisation de la population québécoise augmente, les besoins en matière de formation continue évoluent. Alors qu'il s'agissait essentiellement d'un enjeu concernant les commissions scolaires, ce sont aujourd'hui les cégeps qui doivent répondre à la demande et, d'ici peu, ce seront les universités.

Malheureusement, nous constatons un renforcement de la tendance à faire de la formation continue un enjeu d'abord privé et personnel plutôt que collectif. Le dernier geste législatif d'importance en la matière date de 2004 et a consisté à réduire la portée de la fameuse Loi du 1 % (*Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*) afin d'épargner les employeurs ayant une masse salariale d'un million de dollars et moins de son application – réduisant ainsi de 70 % le nombre d'employeurs touchés par la loi.

Tandis que la formation initiale, qui est au cœur de ce Sommet, est perçue comme un enjeu collectif et une affaire de justice sociale, les termes du débat québécois au sujet de la formation continue ne sont pas encore tout à fait clairs. S'agit-il d'une responsabilité individuelle ou plutôt d'une responsabilité collective qui, tout comme la formation initiale, constitue un déterminant majeur de notre développement économique, culturel et social?

La FTQ et ses syndicats affiliés demandent que le gouvernement du Québec mette sur pied un chantier sur l'offre et l'accès à la formation continue dans le cadre de ce Sommet réunissant les principaux acteurs des secteurs collégial et universitaire.

Diminuer les dépenses fiscales pour frais de scolarité

Les dépenses fiscales canadiennes et québécoises en matière d'études postsecondaire ont connu une augmentation importante au cours des deux dernières décennies. Mais il n'existe à peu près pas d'évaluation sérieuse de ce type de politique publique. Quel impact a-t-elle sur l'amélioration de l'accès aux études?

Avons-nous déjà entendu parler d'une politique qui, pour le gouvernement du Québec seulement, implique plus de 350 millions de dollars et qui n'a jamais été évaluée? C'est sans compter les sommes faramineuses « investies » par le gouvernement fédéral pour des mesures fiscales similaires.

L'une des seules études sur le sujet mentionne en introduction : « Il est évident que les crédits d'impôt ne réussissent pas à encourager les étudiants qui viennent de familles à faible revenu à entreprendre des études supérieures. » (*Crédits d'impôt pour frais de scolarité et pour études du Canada*, étude publiée en 2007 par la Fondation des bourses du millénaire).

Cette étude explique assez clairement que les effets des crédits d'impôts non remboursables pour frais de scolarité sont « au mieux, neutres, et au pire, régressifs » et qu'il s'agit d'une mauvaise politique, du moins pour ce qui est d'encourager la participation aux études postsecondaires. L'auteure du rapport a calculé avec les chiffres de 2007 que l'annulation des dépenses fiscales fédérales permettrait de verser environ 1 100 \$ par année à chaque étudiant au Canada. Malheureusement, lorsqu'elle est utilisée pour des dépenses fiscales, cette somme n'est pas disponible pour l'étudiant et l'étudiante lorsqu'il en a le plus besoin.

Plusieurs fois au cours des discussions entourant ce Sommet, il a été question d'une taxe ou d'un impôt dédié à l'éducation postsecondaire. Or, les dépenses fiscales du gouvernement du Québec constituent déjà une ressource fiscale qui est apparemment mal utilisée. Elles pourraient être réduites sans nuire à l'accès aux études et permettre de financer des mesures plus appropriées.

La FTQ et ses syndicats affiliés ne verraient pas d'un mauvais œil une diminution des dépenses fiscales consacrées aux études postsecondaires. Nous demandons également que le gouvernement du Québec évalue si la politique fédérale en la matière a un impact inéquitable sur la répartition interprovinciale des moyens consacrés au financement de l'éducation postsecondaire.

PARTIE 3 – LE FINANCEMENT ET LA GOUVERNANCE DES UNIVERSITÉS

Quelle université voulons-nous?

Selon les chiffres révélés lors de la rencontre préparatoire à Sherbrooke, les revenus des universités ont augmenté de 95 % au cours de la décennie 2000-2010. En soustrayant l'inflation, cela fait tout de même une augmentation de l'ordre de 70 %. Les recteurs et d'autres intervenants soutiennent cependant que les établissements sont dans une situation d'étranglement financier.

Plusieurs intervenants ont laissé entendre au cours des rencontres préparatoire que les modifications apportées en 1999-2000 à la formule de financement serait une des sources de l'augmentation importante des revenus universitaires qui ont suivis la courbe ascendante des effectifs étudiants. Évidemment, la FTQ se réjouit de l'augmentation de ces effectifs étudiants.

Mais si la formule de financement est pensée pour combler les besoins liés à chaque nouvel effectif à temps plein, les universités qui réclament un lourd réinvestissement de deniers publics doivent faire la démonstration de la nécessité de ces nouvelles sommes et présenter les objectifs et missions soutenus par cet argent. Car, dans le débat actuel sur le sous-financement des universités, il manque un élément important : définir les besoins financiers des universités, c'est aussi répondre à la question préalable qui consiste à savoir vers quel type d'université nous voulons aller dans les prochaines années.

En somme, définir l'université que nous voulons, c'est définir ses besoins financiers.

C'est la raison pour laquelle il nous semble important, tel qu'indiqué dans la Partie 1 de ce mémoire, de s'entendre sur une *Charte nationale des universités québécoises*, ainsi que sur la création d'un organisme de coordination chargé de développer des critères d'analyse communs quant aux besoins financiers des universités.

Mettre la pédale douce aux investissements immobiliers

Un excellent exemple de ce qui doit être discuté avant de répondre aux demandes de financement provenant des universités est celui qui concerne le développement du parc immobilier universitaire.

À notre avis, l'effort du Québec en matière d'accessibilité géographique a été important et soutenu depuis les années soixante. Pourtant, au cours de la dernière décennie, le développement géographique du réseau des établissements universitaires s'est accéléré même si, à première vue, il semblait déjà avoir atteint un point d'équilibre.

Certaines universités ont construit des campus satellites, ce qui a effectivement augmenté le niveau d'accessibilité géographique. Mais, il n'est pas évident que cet effort public récent ait été porté dans la bonne direction et sur les bons territoires, c'est-à-dire ceux qui n'avaient accès à aucun service d'éducation supérieure, comme par exemple la Côte-Nord.

D'ailleurs, la disponibilité limitée des programmes offerts dans les régions du Québec, tant au niveau collégial qu'universitaire, particulièrement dans les régions éloignées, demeure un obstacle important à la fréquentation. De nombreux adultes souhaiteraient se recycler par intérêt personnel ou parce que leur secteur d'activité est en situation de décroissance. Mais, dans plusieurs régions, les choix de formation sont limités et il est difficile pour un adulte qui a des responsabilités économiques et familiales de s'éloigner pendant des mois et souvent même des années pour se former. De plus, les jeunes qui retournent en région après s'être formés dans les grands centres peuvent difficilement mettre à jour leurs connaissances et compétences, qui peuvent rapidement devenir désuètes. Enfin, en région, la formation est rarement disponible à temps partiel.

Il nous semble raisonnable de penser qu'en matière de développement du parc immobilier universitaire, les efforts publics soient réduits pendant quelques années, puis adéquatement réévalués. C'est une des raisons pour lesquelles la FTQ souhaite la mise sur pied d'un organisme de coordination du développement du réseau universitaire.

Par contre, en ce qui concerne les régions éloignées, l'offre de programmes et les modalités d'accès à ceux-ci devraient être augmentées. Nous pensons qu'une amélioration de l'offre de formation à distance peut offrir une réponse partielle à cette problématique.

Améliorer les conseils d'administration

En ce qui concerne les règles de gouvernance des établissements universitaires, la FTQ et ses syndicats affiliés ont participé au débat proposé par l'ancien gouvernement en 2009. À cette occasion, les syndicats ainsi que l'ensemble de la communauté universitaire, à l'exception des directions, avait clairement exprimé son refus du modèle de gouvernance proposé par le gouvernement de l'époque qui consistait à minoriser le poids relatif des représentants de la communauté universitaire sur les conseils d'administration.

Nous réitérons aujourd'hui notre rejet de ce modèle inspiré des modèles de gouvernance propres au secteur privé et dont une des notions clés est celle de l'indépendance des administrateurs.

Le taux de participation aux réunions des conseils d'administration des universités de ces administrateurs dits « indépendants » s'est avéré, au fil des années, inférieur à celui des membres représentants de la communauté universitaire (professeurs, étudiants et autres personnels).

De plus, leur présence n'a pas empêché une des plus importantes erreurs de gestion de la décennie à l'UQAM (lors de la construction de l'îlot Voyageur). Au contraire, il s'avère que ce sont surtout les représentants de la communauté universitaire qui s'étaient opposés à ce projet.

Par ailleurs, à une époque où tout semble converger vers la sphère marchande, il nous apparaît important de préserver les universités d'une trop grande influence provenant de la communauté des affaires. Nous souscrivons à l'idée générale d'une université mieux ancrée dans la société et à l'écoute de ses besoins de développement économique, social et politique. Mais nous ne pensons pas pour autant qu'une présence majoritaire d'administrateurs externes soit la meilleure ou la seule façon d'y parvenir.

C'est pourquoi la FTQ et ses syndicats affiliés demandent que la composition des conseils d'administration des universités soit revue afin d'assurer une diminution de la proportion de représentants externes, ainsi qu'une juste représentation de l'ensemble des composantes de la communauté universitaire, incluant les employés de soutien et les chargés de cours comme membres à part entières de ces instances et non comme observateurs.

Donner un mandat de vérification au VGQ

Bien qu'elles relèvent presque entièrement du domaine public au plan du financement et qu'elles soient considérées comme un service public par la population, les universités échappent aux pouvoirs de vérification du Vérificateur général du Québec (VGQ).

Pourtant, celui-ci a déjà reçu un mandat concernant les autres grands réseaux de l'éducation.

Il ne nous semble pas exister de raisons importantes pour maintenir cette exclusion du réseau universitaire. Alors que les universités doivent déjà rendre des comptes périodiquement à l'Assemblée nationale, la mission du VGQ consiste justement à favoriser, par la vérification, le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics.

La FTQ et ses syndicats affiliés considèrent que les universités sont généralement bien administrées et ne présentent pas de problèmes majeurs de gestion. Cependant, comme les ministères et la plupart des organismes des réseaux de la santé et de l'éducation, elles doivent se conformer à des lois constitutives, assurer leur conformité réglementaire, répondre à des énoncés de politique et des directives ministérielles, tout en assurant une utilisation optimale des ressources publiques. Ce sont là, justement, les objectifs particuliers du travail de vérification du VGQ – objectifs qui ne se trouvent pas dans le mandat des firmes externes de vérification.

Bref, non seulement n'existe-t-il pas de bonnes raisons pour maintenir l'exclusion des universités du mandat du VGQ, mais il en existe plusieurs de l'y inclure. La première et la plus importante étant de susciter des améliorations en matière de gestion des ressources publiques.

La FTQ et ses syndicats affiliés recommandent que les universités fassent partie du mandat confié par l'Assemblée nationale au Vérificateur général du Québec.

PARTIE 4 – LES UNIVERSITÉS SONT DES LIEUX DE TRAVAIL

Augmenter les personnels de soutien

Depuis plusieurs années, le nombre d'étudiants fréquentant les universités québécoises a augmenté. Cette hausse de l'effectif étudiant a eu comme corollaire une augmentation du nombre d'enseignants, professeurs et chargés de cours. Et, dans la plupart des établissements, on note également une augmentation du personnel de direction.

Malheureusement, le nombre d'employés de soutien a stagné dans le meilleur des cas et a même diminué dans les pires. Cela, pensons-nous, n'est pas sans conséquences sur la qualité des services offerts par les établissements.

De plus, suivant en cela les modes actuelles en matière de gestion, les universités ont choisi de sous-traiter en tout ou en partie certains services qui étaient assurés par des employé-e-s auparavant. Cependant, comme ailleurs, la démonstration n'est pas encore faite que cette impartition se fait à meilleur coût ou qu'elle améliore la qualité des services.

Nous constatons, par ailleurs, une augmentation de l'absentéisme pour maladie, ce que nous considérons comme un indicateur du déclin du bien-être au travail. Les causes peuvent être multiples et nous ne possédons pas d'études sur la situation particulière des employé-e-s de soutien des universités. Cependant, il n'est pas impossible d'y voir le symptôme de milieux de travail dans lesquels l'augmentation de la charge de travail et le manque de ressources augmentent le stress physique et psychologique des travailleurs et des travailleuses.

La FTQ et ses syndicats affiliés demandent que les universités cessent la diminution des personnels de soutien dans un contexte d'augmentation des besoins et qu'elles incluent l'augmentation de ces catégories de personnel dans leurs plans de développement.

Un chantier sur les personnels d'enseignement et de recherche

Au cours des rencontres préparatoires, la Fédération québécoise des professeurs et professeures d'université ainsi que d'autres intervenants ont insisté sur la nécessité d'un chantier post-Sommet portant sur le travail professoral. Bien entendu, un des objectifs principaux de ce chantier serait d'évaluer les besoins actuels des universités en nombre de professeurs, ce sur quoi les recteurs semblaient être en accord, plaçant ce besoin de professeurs au centre de leur argumentaire sur les besoins financiers des universités.

La tâche professorale a grandement évolué au cours des dernières décennies, c'est une évidence. Mais, il est aussi vrai que c'est l'ensemble du modèle universitaire québécois qui a évolué et les catégories d'intervenants en enseignement et en recherche avec elle – nous pensons ici aux chargés de cours et auxiliaires d'enseignement ainsi qu'aux professionnels, techniciens et auxiliaires de recherche.

Prenons, par exemple, l'idée générale du modèle universitaire québécois qui prévoit que les chargés de cours comblent le besoin d'une expertise d'appoint, venant compléter la mission d'enseignement assurée presque exclusivement par les professeurs. Or, nous savons tous que la réalité quotidienne des universités québécoises est tout autre et que les chargés de cours sont devenus un rouage essentiel de l'enseignement universitaire actuel au point d'être responsables de la moitié des cours offerts au premier cycle.

Aussi, alors qu'il apparaît de plus en plus clairement que les grandes entreprises privées ont transféré vers les laboratoires universitaires une partie importante de leurs efforts de recherche, il est important de se questionner sur la grande précarité des personnels engagés dans la recherche universitaire au Québec.

Bref, cet état de fait appelle une série de questions sur la place que font les établissements universitaires aux personnels enseignants et de recherche autres que les professeurs, dont la centralité du rôle ne saurait être remise en question. Autrement dit, pensons-nous, cette centralité ne doit pas servir à repousser du revers de la main le rôle et la place de plus en plus importants que les autres personnels jouent dans l'université actuelle.

La FTQ et ses syndicats affiliés demandent qu'un chantier post-Sommet permette aux différents intervenants de la communauté universitaire de faire le point sur le rôle, la place occupée et le statut octroyé par les universités aux différentes catégories de personnels enseignant et de recherche.

LISTE DES PROPOSITIONS

La FTQ et ses syndicats affiliés recommandent :

Que le gouvernement se donne la possibilité d'ouvrir plusieurs chantiers de travail post-Sommet auxquels participeraient l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire et auxquels il fixerait un calendrier et adjoindrait des ressources. Puis, que le gouvernement se donne la possibilité de réunir à nouveau ces acteurs pour un deuxième Sommet lorsque les chantiers auront complété leurs travaux.

Qu'un chantier post-Sommet soit mis sur pied afin de définir un projet de *Charte nationale de l'université québécoise* qui répondrait à la question : quelle université voulons-nous?

Qu'à l'occasion de ce Sommet, le gouvernement annonce la création d'un organisme intermédiaire de coordination du réseau universitaire caractérisé par :

1. Un conseil constitué de représentants des différentes parties de la communauté universitaire, incluant les employé-e-s de soutien et les chargés de cours, ainsi que d'un nombre limité de représentants extérieurs à cette communauté, notamment en provenance du gouvernement du Québec, de la société civile québécoise et du milieu des affaires.
2. Le pouvoir d'imposer cohérence et coordination dans le développement de l'offre d'éducation supérieure en fonction de critères d'intérêt public dépassant le strict cadre institutionnel de chaque établissement;
3. Le pouvoir de développer des critères d'analyse communs à tous les établissements quant aux besoins financiers des universités;
4. Le mandat de gérer les deux commissions actuellement sous la tutelle de la CRÉPUQ, soit celle de la vérification de l'évaluation des programmes existants (CVEP) et celle de l'évaluation des projets de programmes (CEP).

Qu'un chantier post-Sommet de réflexion et d'étude soit mis sur pied afin d'en savoir plus sur les conditions, les modalités et les coûts d'une politique de gratuité universitaire au Québec.

Qu'une *Politique nationale sur l'accès aux études postsecondaire* soit créée afin de donner une direction politique commune à l'ensemble des mesures d'aide publique pour l'accès aux études; et que celle-ci soit l'occasion de créer de nouvelles mesures afin de contribuer à lever des obstacles non financiers (informationnels et motivationnels) de l'accès aux études.

Que l'Aide financière aux études soit améliorée afin d'assurer que :

- a. La valeur des principaux paramètres du programme de prêts et bourses (dépenses admises et seuil de contribution parentale) est mise à jour et qu'un mécanisme automatique d'indexation s'applique par la suite;

- b. Certaines mesures permettent de rejoindre des élèves ciblés, dits de « première génération » et de bas niveau socio-économique, pour soutenir leur persévérance scolaire jusqu'à l'obtention d'un diplôme collégial ou universitaire;**
- c. Le remboursement de la dette d'études puisse se faire selon plusieurs modalités, dont celle du remboursement proportionnel au revenu;**
- d. La formation continue pour l'amélioration des qualifications professionnelles soit encouragée de façon spécifique par un programme d'aide financière.**

Que le gouvernement du Québec mette sur pied un chantier post-Sommet sur l'offre et l'accès à la formation continue.

Que le gouvernement du Québec diminue ses dépenses fiscales consacrées aux études postsecondaires et qu'il évalue si la politique fédérale en la matière a un impact inéquitable sur la répartition interprovinciale des moyens consacrés au financement de l'éducation postsecondaire.

Qu'en matière de développement du parc immobilier universitaire les efforts publics soient réduits pendant quelques années, puis adéquatement réévalués.

Que la composition des conseils d'administration des universités soit revue afin d'assurer une diminution de la proportion de représentants externes, ainsi qu'une juste représentation de l'ensemble des composantes de la communauté universitaire, incluant les employés de soutien et les chargés de cours comme membres à part entières de ces instances et non comme observateurs.

Que les universités fassent partie du mandat confié par l'Assemblée nationale au Vérificateur général du Québec.

Que les universités cessent la diminution des personnels de soutien dans un contexte d'augmentation des besoins et qu'elles incluent l'augmentation de ces catégories de personnel dans leurs plans de développement.

Qu'un chantier post-Sommet permette aux différents intervenants de la communauté universitaire de faire le point sur le rôle, la place et le statut octroyés par les universités aux différentes catégories de personnels enseignant et de recherche.

AL/yh
SEPB-574
12/02/2013